



CASJB
Centre des arts
de la scène Jean-Besré

PRATIQUES ÉCORESPONSABLES AU CASJB

Un guide pour une gestion responsables des matières résiduelles et de la consommation d'énergie au CASJB



Le Potager, Le Petit Théâtre de Sherbrooke
Crédit photo : Sylvain Lussier

ADDERE
Service-conseil en
développement durable

Réalisé par
ADDERE Service-conseil
01/06/2023

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Réduire et trier les matières résiduelles.....	1
Les 3RV-E : la règle d'or pour une gestion écoresponsable des matières résiduelles.....	1
Réduction à la source	1
Matières recyclables et compostables	2
Matériaux de décors et accessoires	2
Réduire la consommation d'énergie	3
Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.....	3
Faire des achats responsables	5
En conclusion	6
ANNEXE I – OUTIL POUR DES ACHATS AXÉS SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	7
ANNEXE II — QUOI METTRE DANS LE BAC DE RECYCLAGE	8
ANNEXE III — QUOI METTRE DANS LE BAC DE COMPOST.....	10
ANNEXE III — QUOI APPORTER À L'ÉCOCENTRE	11

INTRODUCTION

Le monde de l'art est un espace de créativité, d'expression et d'innovation. C'est cette même créativité et cette même innovation qui nous sont aujourd'hui indispensables pour résoudre les défis écologiques auxquels nous sommes confrontés. En tant qu'artistes, vous avez une capacité unique à influencer, à inspirer et à changer les perceptions. Imaginez si cette capacité était utilisée non seulement pour créer de l'art, mais aussi pour préserver notre planète.

La société est de plus en plus consciente de l'importance de la durabilité, et le Centre des arts de la scène Jean-Besré (CASJB) l'est aussi. Chaque petit geste compte. Chaque goutte d'eau économisée, chaque déchet évité, chaque bout de matériau recyclé, chaque watt d'énergie économisé.

C'est pourquoi nous avons conçu ce guide à l'attention de tous les utilisateurs et utilisatrices du centre. Notre objectif est de vous outiller et de vous entraîner dans cette transition vers des pratiques plus respectueuses de notre environnement. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des pratiques qu'on vous propose, et à vous joindre à nous dans notre effort global pour minimiser l'empreinte écologique du CASJB.

Réduire et trier les matières résiduelles

Une matière résiduelle, c'est quoi ? : ce qui reste après une activité ou un processus et qui n'est plus utile dans sa forme actuelle. Ce peut être des matières recyclables ou compostables, des déchets, des résidus de production, des appareils électroniques désuets, etc.

Les 3RV-E : la règle d'or pour une gestion écoresponsable des matières résiduelles

L'expression « 3RV-E » est un acronyme des mots suivants : **R**éduction à la source, **R**éemploi, **R**ecyclage, **V**alorisation et **É**limination. C'est une série d'actions clés — et même une philosophie — qui devrait guider notre façon de consommer et de gérer nos matières résiduelles afin de minimiser leur impact sur l'environnement, la société et l'économie.

Cette approche encourage de prioriser ces actions dans l'ordre mentionné, en mettant l'accent sur la réduction des matières résiduelles avant tout et en considérant l'élimination comme dernier recours. Avant de vous procurer un bien, référez-vous à la grille disponible à l'ANNEXE I pour évaluer si vous avez appliqué le principe des 3RV-E !

Réduction à la source

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Tentez de limiter la production de déchets autant que possible en :

- En achetant uniquement ce dont vous avez réellement besoin pour éviter le gaspillage.
- En préférant des produits durables et réutilisables plutôt que des produits à usage unique.
- En utilisant des contenants réutilisables pour la nourriture et les boissons plutôt que des emballages jetables.
- En privilégiant les matériaux de scène réutilisables ou recyclables pour vos productions.
- En optant pour des versions numériques plutôt que des versions imprimées de scripts, notes de production, et autres documents de travail.
- En réparant ou réutilisant les costumes et les décors au lieu de les jeter et d'en créer de nouveau.
- En partageant, donnant ou vendant les objets dont vous n'avez plus besoin au lieu de les jeter.
- En choisissant des produits avec moins d'emballage et en recyclant correctement les emballages que vous utilisez.
- En vous engageant à adopter une approche "zéro déchet" dans toutes vos activités autant que possible.

Matières recyclables et compostables

Nous mettons à votre disposition des bacs et poubelles afin que vous puissiez bien trier les matières résiduelles que vous n'avez pas pu éviter. Vous reconnaîtrez les bacs de matières recyclables par leur couleur bleue et les bacs de matières compostables par leur couleur brune ou par leur aspect de corbeille à papier dans les salles de bain.

DANS LA CUISINE COMMUNE → pensez à composter vos restes de lunch ou de collation et à recycler vos emballages !

DANS LES SALLES DE BAIN → nous compostons le papier essuie-main. Évitez de jeter des déchets dans les contenants de type corbeille à papier destinés à recueillir le papier essuie-main.

Vous doutez de la bonne façon de disposer d'une matière ? Référez-vous aux ANNEXES II (recyclage), III (compost) et IV (écocentre) pour connaître les matières acceptées dans les différentes voies de collecte de la Ville de Sherbrooke.

Matériaux de décors et accessoires

Dans l'atelier, assurez-vous de trier correctement les retailles de matériaux pour faciliter leur réutilisation ou leur recyclage. Regroupez les déchets de même nature : métal avec métal, bois avec bois, plastique avec plastique, etc.

Discutez avec la direction technique du CASJB au sujet de vos intentions en ce qui concerne les retailles réutilisables et celles qui ne seront plus d'aucune utilité. Nous nous assurerons qu'elles seront entreposées adéquatement ou nous nous chargerons de les apporter à l'écocentre.

Réduire la consommation d'énergie

Consultez notre **Guide les arts de la scène écoresponsables** et notre **Guide d'écoconception** pour réduire au maximum l'empreinte environnementale de vos projets scéniques !

Le Québec a la chance d'avoir accès à une énergie « propre » et renouvelable. Cependant, nous avons tendance à la considérer comme une ressource illimitée et nous la gaspillons. Même si l'électricité est disponible en grande quantité, elle n'est pas infinie et ne doit pas être gaspillée ! Et même si le Québec produit de l'énergie dite « propre », une hausse de consommation d'énergie s'accompagne bien souvent d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques.

Le son, l'éclairage, le chauffage, la climatisation et les équipements informatiques que nous utilisons au CASJB consomment de l'énergie chaque jour. Nous reconnaissons que l'énergie est une ressource précieuse et indispensable à nos activités quotidiennes, et sommes conscients que nous avons un rôle à jouer pour la préserver et réduire notre empreinte carbone. Voici quelques gestes que vous pouvez poser quotidiennement pour nous aider à réduire notre consommation d'énergie :

- Éteignez les lumières lorsque vous quittez une pièce inutilisée.
- Éteignez les équipements audiovisuels et autres appareils électroniques lorsque vous ne les utilisez pas (même en mode veille, ils consomment de l'énergie !).
- Entretenez régulièrement vos équipements pour assurer leur bon fonctionnement et leur efficacité énergétique.
- Utilisez la lumière naturelle autant que possible pendant la journée et évitez d'allumer des lumières inutilement.
- Utilisez des outils manuels plutôt que des outils électriques dans l'atelier (quand cela est possible).
- Portez des vêtements appropriés pour éviter une utilisation excessive du chauffage ou de la climatisation.
- Considérez la consommation d'énergie lors de la conception de vos spectacles, et privilégiez les éclairages DEL lorsque vous louez ou achetez des appareils.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport

Au Québec, le secteur des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route) génère 42,8 % des émissions de gaz à effet de serre. À lui seul, le transport routier représentait 78,3 %

des émissions du secteur des transports, soit 33,5 % des émissions totales des gaz à effet de serre de la province.¹

Au CASJB, nous croyons non seulement qu'il est possible de repenser nos modes de transport, mais aussi qu'il s'agit d'un devoir face à l'urgence climatique. Il existe diverses possibilités pour réduire les gaz à effet émis par nos déplacements, en voici des exemples :

- Utilisez notre portail web Le Salon vert pour contribuer ou consulter au déplacement durable et ainsi partager vos déplacements et le transport de matériel autant que possible.
- Utilisez les transports en commun. Le CASJB est situé au centre-ville et plusieurs lignes d'autobus de ville passent près de notre bâtiment. Consultez le [site web](#) de la Société de transport de Sherbrooke pour planifier vos déplacements.
- Regroupez vos activités ou organisez des livraisons conjointes avec les autres compagnies résidentes afin de minimiser le nombre de voyages nécessaires.
- Lorsque vous devez louer un véhicule, privilégiez les options électriques, hybrides ou à faible consommation d'essence.
- Compensez s'il vous est impossible de réduire votre empreinte.
- Dans vos communications, informez le public des options de transports actifs et collectifs pour se rendre à vos événements.

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du CASJB

Tout comme plusieurs organismes artistiques québécois, le CASJB souhaite connaître la quantité de gaz à effet de serre émis par ses activités. Pour réduire notre empreinte carbone, nous devons d'abord connaître nos principales sources d'émissions !

Nous souhaitons entre autres comptabiliser les gaz à effet de serre émis par les déplacements du personnel et des artistes au cours d'une année (incluant les allers-retours vers le CASJB et les déplacements dans le cadre des tournées), et nous avons besoin de votre aide pour y arriver !

Nous vous invitons à inscrire tous vos déplacements dans l'outil Excel prévu à cet effet. Cet outil nous permettra non seulement de comptabiliser les gaz à effet de serre émis par nos déplacements, mais aussi de suivre l'évolution des habitudes de transports du personnel et des artistes et de nos émissions au fil du temps.

¹ Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2020/inventaire-ges-1990-2020.pdf>

Faire des achats responsables

Un achat responsable, c'est quoi exactement ? C'est la pratique d'acquisition de biens et services qui tient compte non seulement du coût, mais aussi des impacts environnementaux, sociaux et économiques du produit ou du service.

Bien qu'il n'existe pas de règles strictement définies pour l'achat responsable, particulièrement dans le secteur des arts de la scène où les besoins et pratiques peuvent grandement varier, il existe des directives générales pour encourager cette pratique. Voici comment vous pouvez faire des achats responsables :

- Achetez le strict nécessaire.
- Optez autant que possible pour des matériaux et équipements réutilisables ou recyclables.
- Évitez les matériaux à usage unique.
- Privilégiez les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés.
- Privilégiez les fournisseurs qui respectent les droits des travailleurs et offrent des conditions de travail justes.
- Encouragez les fournisseurs locaux et les petites entreprises.
- Recherchez des produits qui ont reçu des certifications ou des labels attestant de leur respect des normes environnementales et sociales.

Fixez-vous des objectifs mesurables pour vos productions

Les cibles et objectifs mesurables donnent une direction spécifique à suivre et guide les décisions d'achats. Par exemple, si l'objectif est de faire en sorte que 30% des costumes pour une production soient loués ou usagés, cela encourage l'équipe à rechercher les options de location ou d'occasion. De plus, en se fixant des cibles et des objectifs mesurables, l'équipe peut suivre ses progrès, identifier les pistes d'amélioration, et prendre des mesures pour atteindre ses objectifs. Voici des exemples de cibles établies par le [*Theater Green Book*](#) pour une production écoresponsable :

- S'assurer que 50 % de tous les matériaux proviennent de sources réutilisées ou recyclées.
- S'assurer que 65 % d'entre eux auront une vie future, grâce au stockage ou à la réutilisation.

En conclusion

En conclusion, notre comportement et nos choix quotidiens en matière de consommation d'énergie, d'achats, de transport et de gestion des matières résiduelles ont un impact significatif sur notre environnement. En adoptant les pratiques écoresponsables décrites dans ce guide, chaque utilisateur et utilisatrice du CASJB peut contribuer à minimiser l'empreinte environnementale du centre ! Rappelons-nous que chaque petite action compte, et ensemble, nous pouvons faire une grande différence.

Merci pour votre engagement à créer un avenir plus vert et plus durable pour tous.

L'équipe du CASJB

ANNEXE I – OUTIL POUR DES ACHATS AXÉS SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'objectif de cette grille d'évaluation est de fournir un outil structuré permettant d'analyser et de comparer les différentes options d'achat, en mettant l'accent sur la réduction des déchets. Elle vise à faciliter la prise de décision en matière d'achats, en prenant en compte les impacts environnementaux de ceux-ci.

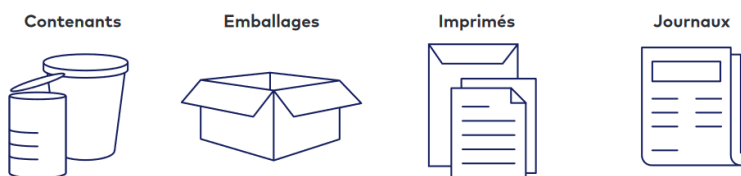
QUESTIONS

OUI NON N/A

GÉNÉRALITÉS			
1. Le bien est-il adapté à vos besoins?			
2. Avez-vous considéré les possibilités de location?			
3. Avez-vous considéré d'acheter usagé ou d'occasion ?			
4. Le bien fait-il partie d'un programme d'étiquetage environnemental?			
5. Le bien est-il réutilisable?			
6. Le bien est-il multifonctionnel?			
7. Avez-vous réfléchi aux quantités adéquates pour éviter le gaspillage et l'entreposage inutile?			
COMPOSITION DU BIEN			
8. Le bien est-il composé d'une seule matière valorisable?			
9. Le bien est-il composé de matières recyclées?			
10. Si oui, contient-il le plus haut taux de matières recyclées?			
11. Les matériaux composant le bien proviennent-ils de sources renouvelables?			
12. Le bien est-il sans substance nocive pour l'environnement ou la santé?			
13. L'emballage du bien a-t-il été réduit au strict nécessaire?			
UTILISATION DU BIEN			
14. Le bien est-il durable? Peut-il être réparé ou mis à jour?			
15. Le bien est-il doté de fonctions d'économie d'énergie ou d'eau?			
FIN DE VIE			
16. Le bien pourra-t-il être recyclé, composté ou valorisé?			
17. Le bien pourra-t-il être repris par le producteur en fin de vie?			

ANNEXE II — QUOI METTRE DANS LE BAC DE RECYCLAGE

Au Québec, seuls les contenants, emballages, imprimés et journaux (CEIJ) sont acceptés dans les bacs de recyclage. Bien qu'il n'existe pas encore de normes de recyclage uniformes établies pour l'ensemble du Québec, certaines matières sont néanmoins acceptées dans toutes les municipalités à travers la province.



Matières acceptées dans les bacs de recyclage à Sherbrooke

Les fibres (papier et carton)

Boîtes de carton (carton laminé, carton ondulé, carton plat)

Boîtes d'œufs

Rouleaux de carton

Journaux, circulaires, revues, magazines, catalogues, annuaires téléphoniques

Feuilles, enveloppes, sacs de papier, papier à forte couverture d'encre (ex. : affiche, papier d'emballage non métallisé)

Contenant à pignon (contenants de lait et de jus)

Contenant aseptique (de type « Tetra Pak »)

Livres

Le plastique

Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de breuvages, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



Sacs et emballage en plastique extensible (ex. : sac d'emplettes, emballage de papiers hygiéniques ou d'essuie-tout), pellicules extensibles propres (films alimentaires)

**Note : les plastiques souples extensibles doivent être regroupés dans un sac en plastique transparent et jeter au bac de recyclage*

Le métal

Assiettes et papier d'aluminium

Boîtes de conserve

Canettes d'aluminium

Le verre

Bouteilles, pots, bocaux (peu importe la couleur)

Consigne ou recyclage ?

La consigne — soit le système de dépôt remboursable pour certaines bouteilles et canettes au Québec — est souvent préférée au recyclage, car elle permet de réutiliser directement les contenants après nettoyage, préservant ainsi leur qualité et économisant l'énergie nécessaire à la refabrication. De plus, les systèmes de consigne ont un taux de récupération plus élevé, réduisant les matières résiduelles et soutenant une économie circulaire où les ressources sont utilisées le plus longtemps possible. **Vous pouvez collecter les contenants consignés au sein de votre entreprise en vous procurant des boîtes [Consignation](#).**

Matières refusées dans les bacs de recyclage à Sherbrooke

Toutes matières autres que les CEIJ ne sont pas acceptées dans les bacs de recyclage. La majorité de ces matières sont toutefois **acceptées aux écocentres de Sherbrooke**. En voici quelques exemples :

Produits visés par un autre programme de récupération (acceptés à l'écocentre) :

- > Tubes fluorescents et ampoules au mercure
- > Contenants de peinture vides
- > Contenants d'huile usagée vides
- > Produits électroniques
- > Piles et batteries
- > Électroménagers et petits appareils électriques
- > Aérosols (produits coiffants, contenants de peinture)

Bois/matériaux de construction (acceptés à l'écocentre)

Meubles (dons à des organismes ou acceptés à l'écocentre)

Textiles : vêtements, literies, etc. (dons à des organismes ou acceptés à l'écocentre)

Jouets (dons à des organismes ou acceptés à l'écocentre)

Casseroles ou chaudrons (dons à des organismes ou acceptés à l'écocentre)

Items en céramique : vaisselle, bibelots, etc.

Verres à boire à usage unique (en plastique ET en carton) (**poubelle à déchets**)

Ampoules (dons ou poubelle à déchets)

Verre plat : vitres, fenêtres, miroirs, etc. (dons à des organismes ou acceptés à l'écocentre)

Styromousse (polystyrène) alimentaire ou d'emballage (acceptés à l'écocentre)

Plastique biodégradable ou oxobiodégradable (ustensiles, contenants, pellicules et sacs) (**poubelle à déchets**)

Tuyaux en PVC (**poubelle à déchets**)

ANNEXE III — QUOI METTRE DANS LE BAC DE COMPOST

Matières organiques acceptées dans les bacs de compost à Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke **accepte l'utilisation de sacs compostables** dans les bacs de compost. Assurez-vous **toutefois** que vos sacs compostables soient certifiés par l'Institut des produits biodégradables (BIP).



Les sacs certifiés compostables selon la norme AFNOR, ASTM, ou le programme de certification BNQ sont également tolérés. **Attention de ne pas confondre les sacs compostables avec ceux qui sont biodégradables et oxobiodégradables et qui doivent être mis dans le bac noir.**

Résidus alimentaires

Résidus d'origine animale (sauf si vous compostez sur votre terrain) :

- > Viande
- > Os
- > Graisses
- > Poissons
- > Fromages
- > Fruits de mer
- > Œufs et coquilles

Fruits et légumes

Noix et écales

Restes de repas

Résidus de thé, de tisane ou de café en vrac (incluant le filtre)

Les fibres (papier, carton)

Papier journal ou de bureau (sauf s'il est plastifié)

Papiers mouchoirs et papier essuie-tout (sauf s'ils sont souillés avec autre chose que de la nourriture)

Cartons souillés de nourriture (sauf s'ils sont cirés ou plastifiés, ou souillés avec autre chose que de la nourriture)

Résidus verts

Feuilles mortes

Gazon et autres herbes coupées

Retailles d'arbres, d'arbustes

Résidus horticoles et de jardinage divers (sauf les plantes envahissantes, qui doivent être jetées aux ordures)

Cendres complètement refroidies (au moins 72 heures)

ANNEXE IV — QUOI APPORTER À L'ÉCOCENTRE

Matières acceptées à l'écocentre	Exemples
Ameublement	Matelas, meubles en bois
Articles de sport	Vélos, tricycle, vélo pour enfant, trottinette, bâtons de golf, skis
Appareils électroménagers	Réfrigérateur, congélateur, four, four à micro-ondes, climatiseur, laveuse, lave-vaisselle, sècheuse, cuisinière, fontaine, refroidisseur et distributeur d'eau
Petits électroménagers	Barbecue, bouilloire, autocuiseur, robot culinaire, rasoir, sèche-cheveux, mélangeur, aspirateur, cafetière, fer à repasser, planche à repasser, grille-pain, pèse-personne
Appareils électroniques	Ordinateur, téléviseur, écran, tablette, radio, lecteur audio, jouet électronique, système d'alimentation UPS, chargeur
Bois	<ul style="list-style-type: none"> • Peint, traité, réutilisable ou provenant de palettes • Meubles • Branches, bûches, résidus d'émondage et troncs • Sapins de Noël
Divers	Glacières, livres
Matériaux de construction, de rénovation ou de démolition	Fenêtres, madriers, miroir, planches, bardeaux, gypse, revêtements en aggloméré ou aluminium, panneau isolant, panneau de fibre de bois, panneau de copeaux de bois, porte, porte-patio, bois traité, contreplaqué, céramique et tuile, palette en bois
Matériaux granulaires	Asphalte, pierre, brique, béton, roc, sable et terre non contaminée
Matières recyclables acceptées par la collecte sélective	Papier, carton, contenants de verre, de plastique, de métal
Matières textiles	Vêtements, guenilles, draps, serviettes, édredons, couettes, rideaux en tissu, tissus, nappes en tissu
Objets en métal	Baignoire en acier et fonte, étagère en métal, classeur, chaise en métal, chauffe-eau, évier en acier, courroies, fer, aluminium, contenants de peinture vides, échangeur d'air
Outils de jardinage et d'entretien des sols	Tondeuse à gazon, souffleur à feuille, souffleur à neige, scie à chaîne, petit moteur
Outillage électrique et accessoires pour la construction	Perceuse, scie, banc de scie, génératrice, ponceuse, pompe, échelle et escabeau, rectifieuse, etc.
Pneus	Pneus d'auto avec ou sans jantes, pneus de camionnette, de vélos sans jantes
Résidus de jardin	Feuilles mortes, plantes, tourbe, gazon et petites branches
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Aérosol, ampoules, cartouches d'imprimante, décapant, peinture, huile, solvant, goudron, pesticides, piles, propane, batteries de véhicules, etc.
Styromousse propre	Contenants de styromousse alimentaire rincés et nettoyés, styromousse d'emballage et styromousse d'isolation

Matières refusées à l'écocentre

Que faire?

BPC et cyanures	Communiquez avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au 819 820-3882 .
Canapés et fauteuils	Si réutilisables, communiquez avec un organisme de charité. Si non réutilisables, rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .
Carcasses d'animaux	Communiquez avec Cremanimo au 819 347-3434 ou avec Récupération Maillé au 819 847-4907 .
Déchets domestiques	Rendez-vous au centre de transfert .
Déchets radioactifs ou biomédicaux	Procurez-vous gratuitement un contenant sécuritaire auprès d'une pharmacie ou d'un CLSC et rapportez-le après usage.
Drains pluviaux	Rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .
Fibre de verre et acrylique (douches, bains, canots, etc.)	Rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .
Matériaux isolants	Rendez-vous au centre de transfert .
Pneus de véhicules autres qu'automobiles	Rendez-vous dans un garage spécialisé.
Produits explosifs	Rendez-vous à la Sûreté du Québec.
Résidus dangereux d'origine commerciale ou industrielle	Communiquez avec Beauclair Environnement, 819 820-5078 ou Véolia Environnement, 819 822-1820 .
Sièges d'auto pour enfants	Rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .
Tapis, linoléum (prélat) et sous-tapis	Rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .
Terre contaminée	Communiquez avec Englobe, 819 829-0101 .
Toile à bâche	Rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .
Toiles de piscine	Rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .
Vinyle, PVS et ABS	Rendez-vous au centre de transfert ou remplissez un formulaire de collecte des encombrants .